



**CONTRAT INDIVIDUEL  
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**  
(En application de l'article L6353-3 du Code du travail)  
**DEVIS DE FORMATION**

Entre :

- La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation
- Et M/Mme/Mlle : le/la Stagiaire

<b>Nom/ Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone portable</b>	
<b>Adresse email</b>	

Est conclue la convention suivante,

**Article 1 : Objet du contrat**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante intitulée :

**Approche fluide clinique : biocinétique et biodynamique du  
nouveau-né, du nourrisson et de l'enfant**

## Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a) **Type de formation**: formation continue pour les ostéopathes
- b) **Objectif(s) de la formation** : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de pratiquer une évaluation et un traitement ostéopathique basiques de type fluide, biocinétique et biodynamique sur un nouveau né, ce module donne également accès à la phase 2 concernant la prise en charge de l'enfant.

À l'issue de la formation, une attestation de présence et de compétence sera délivrée à chaque stagiaire.

### c) **Planning de formation** :

	J1	J2	J3
9h-10h45	accueil/présentation /place de l'approche biodynamique dans la prise en charge ostéopathique	lignes médianes	Clinique crâne / les plagiocéphales: diagnostic pratique/ clinique
10h45	pause	pause	pause
11h-12h45	organisation embryologique/organogénétique	pratique clinique LM	Evaluation Diaphragme /abdomen/pratique clinique
12h45-14h	Repas	Repas	Repas
14h 14h30	Echanges	Echanges	Evaluation
14h30 16h15	fluctuations physiologiques/pathologiques- pratique	fulcrums / rythmes lents Pratique : déplacement automatique	rachis /bol pelvien pratique clinique
16h15	pause	pause	pause
16h30 18h15	pratique attention divisée / approche fluide	Bol crânien diagnostic crane cerveau / cervelet duplications durales	pratique / bol crânien/ intra et endo osseuses/synthèse

### d) **Programme de la formation**

- Organisation embryologique- organogénétique
- Ligne médiane primitive/lignes médianes
- Tenségrité
- Fluctuations physiologique et pathologique
- Fulcrums de Santé et lésionnels
- Rythmes lents et immobilité dynamique

Ainsi que sur les applications plus spécifiques en périnatalité répondant aux troubles du développement neuro cognitif et comportementaux

- « Bol pelvien »
- « bol crânien »
- Duplications durales
- Cerveau/cervelet
- 3 eme et 4 ème ventricules
- Diaphragme et système digestif
- Crane-Sacrum
- Fluctuation intra et endo osseuse.

### **Article 3 : Prérequis**

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans, ou étudiant en 5e année d'un collège agréé d'ostéopathie.

### **Article 4 : Organisation de la formation :**

L'action de formation aura lieu en 1 séminaire se déroulant aux dates suivantes :

**5-6-7 Mai 2021**

**a)** l'action de formation a lieu à l'adresse suivante :

[Espace Saint Martin 199 bis rue St Martin 75003 Paris](#)

**b)** Elle est organisée pour un effectif de 22 stagiaires maximum.

**c)** Durée de la formation : 22,5 heures.

**d)** Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :

- Support de cours fourni au stagiaire en format PDF
- Présentations PowerPoint
- Pratiques individuelles entre les stagiaires
- Vérification de l'acquisition de compétence

**e)** Les diplômes, titres ou références des responsables de la formation sont les suivantes :

▪ **Thierry LEBOURSIER**

Ostéopathe DO MRO F N° 584

Ostéopathe libéral à Paris depuis 1990, (CO 1993 DO) d'abord chargé de cours entre 1992 et 2003 IWGS puis CEESO (formation initiale temps plein), ostéopathe de la maternité Ambroise Paré de Bourg la Reine (2000/2016)

Diplômé en ostéopathie biocinétique et biodynamique (2006)

Responsable d'enseignement ostéopathique Université de Paris (DU ostéopathie périnatale)

Chargé de cours à l'université de St Petersburg , à l'Institut Brésilien d'Ostéopathie IBO et à l'Ecole Argentinienne d'Ostéopathie ( EAO)

Ex-chargé de cours à Université Paris V René Descartes (DU anatomie appliquée à l'examen clinique et à l'imagerie –cours crâne –face de 2000 à 2011

Chargé de cours au DU « approche pluridisciplinaire de la douleur en périnatal » 2009-2012

Chargé de cours « développement cognitif et social du nourrisson (depuis 2019 Université de Paris)

DU « approche pluridisciplinaire de la douleur en périnatal »

Co-fondateur d' « ostéonat formation »

Email : [thierry.leboursier@gmail.com](mailto:thierry.leboursier@gmail.com)

## **Article 5 : Inscription à la formation**

La modalité d'inscription à la formation est la suivante :

- Le Stagiaire adresse au siège social de la société « Osteonat » le présent contrat accompagné d'un chèque de réservation de 100,00€, et d'un justificatif de formation (copie du Diplôme d'Ostéopathie ou du certificat d'inscription au Registre ADELI, ou certificat de scolarité pour les étudiants de 5<sup>ème</sup> année. Le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation tardive par le stagiaire (voir alinéa 3 du présent article).
- L'organisme de formation accuse réception par courriel électronique du dossier et confirme l'inscription au stagiaire.
- Après signature du présent contrat, le stagiaire peut demander l'annulation de son inscription. Si cette demande est faite plus de 30 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation peut soit lui être renvoyé si c'est une annulation annulée, soit conservé par l'organisme si c'est une simple demande de report sur une autre formation. Si l'annulation ou le report sont fait moins de 30 jours avant le début de la formation, l'organisme peut encaisser le montant du chèque de réservation.
- L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler une formation jusqu'à 15 jours avant la date du séminaire, le maintien de la formation étant assujéti au nombre d'inscrits. Dans ce cas, les chèques de réservation seront au choix du stagiaire, soit renvoyés à l'émetteur, soit conservés par l'organisme en vue d'une formation ultérieure.

## Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à **600 euros** (demi-tarif si "réinscription")

Le stagiaire s'engage à verser ce montant lors du premier jour de la formation (sauf accord particulier écrit avec l'organisme de formation). Le chèque de réservation de 100,00€ lui sera restitué à cette occasion.

## Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.


Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

## Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

<b>Pour le stagiaire</b> (nom et qualité du signataire)	<b>Pour l'organisme</b> Thierry LEBOURSIER gérant 
--	--

**Merci de nous envoyer par voie postale un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaire à votre inscription (Justificatif de formation ou certificat d'inscription ADELI, ainsi que chèque de réservation de 100,00€), afin que nous puissions valider votre inscription. Le règlement de la formation sera à verser, conformément l'article 6 du présent contrat, au premier jour de la première session. Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle.**